



En Ile-de-France, le télétravail donne un coup de pouce à l'informatique reconditionnée



Avec la mise en place du télétravail, les entreprises ont été contraintes d'équiper leurs salariés en ordinateurs portables, téléphones professionnels et autres matériels informatiques en peu de temps. A des fins économiques et écologiques, certaines d'entre elles se tournent vers la seconde main.

- Actualité PME

Les besoins numériques des Français ont explosé depuis la crise du Covid-19. Pour permettre aux salariés de travailler en mobilité, les achats de téléphones portables professionnels, ordinateurs portables, claviers, souris, écrans se sont multipliés ces deux dernières années.

Alors que le marché des PC portables était en continuelle baisse depuis 2012 avec le développement de smartphones et tablettes de plus en plus grands et performants, la crise sanitaire a bousculé les tendances et entraîné une hausse historique des ventes d'ordinateurs portables en 2020 puis en 2021 avec 340 millions d'unités vendues dans le monde. La France ne fait pas figure d'exception.

« Aussi étonnant que cela puisse paraître, de nombreuses entreprises du CAC 40 basées à la Défense étaient encore équipées d'ordinateurs de bureau fixes et n'étaient donc pas du tout préparées au télétravail à l'annonce du premier confinement en mars 2020. En deux semaines, il a fallu les équiper en ordinateurs portables, idem pour de grandes administrations », se souvient Jean-Louis Bouchard, PDG d'Econocom, entreprise basée à Puteaux (Hauts-de-Seine) et spécialisée dans la transformation digitale des grandes entreprises et des organisations publiques.

Matériel moins onéreux

Avec un prix d'entrée pour un ordinateur assez performant autour de 900 euros, les entreprises sont de plus en plus séduites par l'achat de produits reconditionnés moins chers et, surtout, plus écologiques, la recette pour fabriquer un ordinateur étant très polluante.

« La fabrication des ordinateurs étant essentiellement réalisée en Chine, l'impact de la crise du Covid-19 a commencé dès la fin 2019 et a donc entraîné, dès janvier 2020, une pénurie et ainsi un engouement encore plus important pour le reconditionné », précise



Sylvain Couthier, président du groupe ATF, PME de 180 salariés basée à Moissy-Cramayel en Seine-et-Marne. Son chiffre d'affaires 2021 affiche une hausse de 22 % à 28 millions d'euros, signe du succès du reconditionnement.

Au niveau national, les tablettes et smartphones reconditionnés ont représenté un marché d'un milliard d'euros en 2021, d'après une étude Kantar pour Recommerce, soit une augmentation de 15 % en un an. Ce nouvel intérêt des Français pour les matériels informatiques reconditionnés n'a d'ailleurs pas échappé aux services de la répression des fraudes.

Une enquête nationale menée entre 2020 et 2021 par la DGCCRF met en lumière les pratiques trompeuses d'une partie de ce secteur en plein essor. En cause, des anomalies en matière d'information aux consommateurs et l'absence de tests sur ces appareils de seconde main.

Améliorer l'image de l'entreprise

La normalisation du télétravail a été l'occasion d'une prise de conscience. « Les entreprises réalisent de plus en plus que c'est une hérésie d'acheter un téléphone neuf d'autant qu'il n'y a plus vraiment d'avancées technologiques sur un smartphone, à part la qualité de l'appareil photo, sinon les usages sont les mêmes », soutient Christophe Brunot, cofondateur de Largo, entreprise spécialisée dans le reconditionnement de smartphones, qui propose des téléphones 30 à 50 % moins chers.

Face à cet intérêt, il lance en octobre 2020 Largo Business, la branche B to B du groupe qui enregistre en 2021 un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros, pour un chiffre d'affaires total de 17,6 millions d'euros.

Recycler faute d'acheter du matériel reconditionné

Toutes les entreprises ne sont pas engagées dans l'achat et l'utilisation de matériel reconditionné et continuent d'acquérir des ordinateurs et téléphones neufs pour leurs salariés. Toutefois, pour se donner bonne conscience ou par réel souci écologique, elles sont de plus en plus nombreuses à prendre des mesures dans le cadre de leur politique RSE.

C'est le cas d'EDF qui, depuis plusieurs années, a mis en place une activité pérenne de réemploi pour prolonger la durée de vie du matériel informatique fonctionnel et non fonctionnel (PC fixes, portables, écrans, imprimantes...) via la revalorisation, le don et la réparation. En 2020, EDF assure avoir valorisé 97,5 % de ses biens informatiques. « Le matériel donné est reconditionné suivant les besoins en sollicitant des entreprises du secteur adapté telles que les structures qui emploient du personnel en situation de handicap comme ATF Gaïa, les Ateliers du Bocage ou Ecodair », précise Richard Bury, pilote du programme numérique responsable chez EDF.

Outre les prises de conscience propres aux particuliers et aux entreprises, l'Etat et les conseils régionaux entendent aussi prendre part à la mobilisation écoresponsable. Un décret du 9 mars 2021 impose désormais à l'Etat et aux collectivités territoriales d'acheter des biens issus de l'économie circulaire. Le texte prévoit que 20 % du montant annuel des achats pour les « machines, matériel et fourniture informatique et de bureau, excepté les meubles et logiciels » doit être des matériels reconditionnés ou d'occasion. Un dispositif de 15 millions d'euros pour les acteurs du reconditionnement d'appareils numériques

L'Etat a annoncé le 14 mars la mise en place d'un dispositif de soutien de 15 millions d'euros pour les reconditionneurs d'appareils numériques. Il permettra l'accompagnement de la filière dans la création d'un label qui permettra de développer un marché du réemploi et de l'occasion de qualité et d'apporter de la lisibilité et de la confiance au consommateur vis-à-vis du reconditionné. En parallèle, une aide directe qui prendra la forme d'un montant sera versé pour chaque équipement (smartphone ou



tablette) reconditionné.

Troisième vie du matériel informatique

« Il faut en faire plus ! », estime Jean-Louis Bouchard qui a lancé l'offre EcoTwice pour offrir une troisième vie aux ordinateurs. Le salarié peut acquérir son matériel professionnel en fin d'utilisation. Le montant est fixé à l'avance et revient en moyenne à 20 % du prix de base du produit. « On observe avec cette offre une baisse significative de la sinistralité de l'appareil car le salarié sait que l'ordinateur sera le sien d'ici quelques années », précise le patron **d'Econocom**.

De son côté, l'entreprise ecosystem propose aux entreprises franciliennes un service de récupération du matériel informatique avec suppression des données et la garantie d'accéder à la filière légale de recyclage, de réemploi ou de don. L'éco-organisme ecosystem agréé par les pouvoirs publics pour la gestion des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) reconnaît que la communication est difficile face à la multitude d'acteurs du tertiaire concernés.

« La voie législative est le meilleur accélérateur. Par exemple, la loi AGECE (antigasillage pour une économie circulaire) va renforcer la prise de conscience et accompagner la démarche avec des mesures comme l'interdiction de détruire les invendus non alimentaires », estime Sébastien Partida, directeur adjoint à la collecte au sein d'ecosystem.

Faire évoluer les mentalités et les actes par la coercition semble pour tous les acteurs une des seules réponses à une gestion écoresponsable des DEEE. Pour l'Observatoire régional des déchets en Île-de-France, « les entreprises n'ont pas envie de s'occuper de cette problématique du recyclage, c'est pour cela que les mesures contraignantes comme l'augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pourront avoir des effets et rendre plus compétitive les filières vertueuses », analyse Helder De Oliveira, directeur de l'Ordif.

